

Bureau du 8 juillet 2002

Décision n° B-2002-0713

commune (s) :	Feyzin - Vénissieux - Corbas - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Fontaines Saint Martin - Rochetaillée sur Saône - Fleurieu sur Saône
objet :	Attribution de fonds de concours pour la mise en œuvre des programmes d'actions 2002 pour les projets nature suivants : Grandes Terres, plateau des Hautes Barolles, vallons du Ribes et ses affluents, vallon des Echets
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, dans le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine (dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997) développe depuis plusieurs années des projets nature. Menés en partenariat avec les Communes et le conseil général du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, un programme d'actions concrétisant ces objectifs est défini.

La Communauté urbaine, qui considère les espaces naturels et agricoles périurbains comme des éléments structurants d'intérêt communautaire, peut attribuer des fonds de concours pour la réalisation d'aménagements et d'actions mis en place dans le cadre de ces projets nature (en application de la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

Cette délibération présente la programmation 2002 des quatre projets nature suivants :

- le projet nature des Grandes Terres,
- le projet nature du plateau des Hautes Barolles,
- le projet nature des vallons du Ribes et de ses affluents,
- le projet nature du vallon des Echets.

- Le projet nature des Grandes Terres

Le plateau agricole situé à Feyzin, Corbas et Vénissieux fait partie des espaces encore verts du sud-est de l'agglomération. Souhaitant préserver et valoriser cet espace, les Communes développent, depuis 1998, un projet nature dit des Grandes Terres en partenariat avec la Communauté urbaine et le monde agricole.

Ce projet nature a pour objectifs de mieux accueillir le public, d'organiser la fréquentation, d'inciter au respect des zones cultivées et de mettre en valeur le paysage.

Pour assurer à ce projet une maîtrise d'ouvrage unique, indispensable à son bon fonctionnement, les communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas ont décidé de participer à parité à son financement et de confier la réalisation et la gestion des ouvrages à la commune de Feyzin.

Pour l'année 2002, les actions suivantes sont prévues :

- l'entretien des haies et des équipements,
- l'observation de la faune sauvage,
- la mission de médiation et de surveillance par l'ONF,
- les animations pédagogiques,
- la mise en valeur de l'ancien relais de France Télécom,
- la mise en place d'un support pédagogique sur la géologie,
- la mise en place d'un totem d'entrée du site,
- le confortement des plantations.

L'ensemble de ces actions, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Feyzin, représente un budget de 110 100 € TTC, pour lequel la Communauté urbaine participe à hauteur de 80 %.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	88 080,00 €
- commune de Corbas	7 340,00 €
- commune de Vénissieux	7 340,00 €
- commune de Feyzin	7 340,00 €
- total	110 100,00 €

- Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine se sont associées pour initier le projet nature du plateau des Hautes Barolles dont les objectifs sont la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citadins et agriculteurs.

Le projet nature se poursuit en 2002 avec les actions suivantes :

- la conception d'un sentier pédagogique,
- les négociations foncières pour la mise en place d'un sentier dans la partie nord du plateau,
- l'étude de maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation des deux premiers sentiers,
- la gestion des sentiers de promenade existants,
- l'étude foncière pour le devenir de l'arboriculture du plateau,
- la communication sur l'agriculture du plateau (plaquette, charte),
- les animations pédagogiques sur l'agriculture.

La commune de Saint Genis Laval assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces actions s'élève à 83 800,00 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- communauté urbaine de Lyon (à hauteur de 80% sur le montant TTC)	67 040,00 €
- commune de Saint Genis Laval (20 %)	16 760,00 €
- total	83 800,00 €

- Le projet nature des vallons du Ribes et de ses affluents

Les vallons du Méginant, du Ribes et du Ratier qui appartiennent à l'ensemble des vallons de l'ouest lyonnais, font l'objet d'un projet nature depuis 1999.

La commune de Saint Genis les Ollières, la Communauté urbaine et le conseil général du Rhône sont partenaires pour la mise en place de ce projet.

Les objectifs du projet nature dans ce secteur sont :

- d'ouvrir les espaces naturels à la pratique de loisirs de nature : en effet, la demande est de plus en plus importante dans ce secteur,
- de préserver cet espace en veillant à garantir une cohérence entre le projet nature et les projets de développement,
- d'enrayer la dégradation des milieux naturels et agricoles en restaurant l'environnement des vallons (mise en place de plans de gestion des milieux, traitement des décharges sauvages ...) et en soutenant l'agriculture locale.

Les actions prévues en 2002, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Genis les Ollières, sont les suivantes :

- la mise en œuvre du plan de gestion du vallon du Ratier,
- la mise en place d'un plan de propreté dans les vallons,
- la gestion des itinéraires pédestres existants,
- les réalisations d'animations pédagogiques.

L'ensemble de ces actions représente un budget de 11 600 € TTC.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	4 640,00 €
- conseil général du Rhône	4 280,00 €
- commune de Saint Genis les Ollières	2 680,00 €
- total	11 600,00 €

- Projet nature du vallon des Echets

Le vallon du ruisseau des Echets s'étend d'est en ouest, depuis l'exutoire du marais des Echets jusqu'à la zone urbanisée de Rochetaillée sur Saône. Les communes de Fleurieu sur Saône, Fontaine Saint Martin et Rochetaillée sur Saône sont rassemblées dans le syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets (Sivre) depuis 1998.

Le syndicat ce projet nature, développé depuis 1994, a pour objectifs :

- d'améliorer l'état du ruisseau des Echets en étudiant les problèmes de qualité et de quantité des eaux, de gestion des berges...
- de lutter contre le phénomène de décharges sauvages,
- de maintenir l'activité agricole,
- d'ouvrir ce site au public, en réalisant les aménagements nécessaires,
- de sensibiliser la population à l'environnement,
- de travailler en vue d'espaces de transition de qualité entre espaces bâtis et non bâtis.

Pour l'année 2002, les actions suivantes vont être réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets (Sivre) :

- la création d'un sentier de découverte,
- la mise en valeur des accès au vallon,
- les actions de sensibilisation à l'environnement (animations pédagogiques),
- la gestion de la marinade,
- l'organisation d'une journée événementielle,
- la surveillance de la qualité de l'eau,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ces actions représente un budget de 24 566 € TTC.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	9 582,00 €
- conseil général du Rhône	8 503,00 €
- Sivre	6 481,00 €
- total	24 566,00 €

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve les programmes d'actions 2002 des projets nature des Grandes Terres, du plateau des Hautes Barolles, du vallon des Echets et des vallons du Ribes et de ses affluents.

2° - Accepte le principe de la participation de la Communauté urbaine aux projets nature :

a) - des Grandes Terres, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Feyzin, pour un montant de 88 080 € représentant 80 % du montant TTC global du programme d'actions 2002,

b) - du plateau des Hautes Barolles, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis Laval pour un montant de 67 040 €, représentant 80 % du coût global TTC du programme d'actions 2002,

c) - des vallons du Ribes et de ses affluents, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis les Ollières pour un montant de 4 640 €, représentant 40 % du coût global TTC du programme d'actions 2002,

d) - du vallon des Echets sous forme d'un fonds de concours au syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour un montant de 9582 €, représentant 40 % du coût global TTC du programme d'actions 2002.

3° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes afférents à ces dossiers, en particulier les conventions d'attribution de ces fonds de concours.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 657 140 et 657 180 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,